

L'hon. M. MacEachen: Je ne suis pas en mesure d'exposer, à cette étape-ci, quel sera le futur régime d'archives dans les services administratifs, mais telle est actuellement l'attitude du gouvernement à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh! Impôt sur le revenu et quoi encore?

Le très hon. M. Pearson: Vous voulez rire!

Bien sûr, M. Pearson était alors premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme le premier ministre se mêle à la discussion, j'aimerais savoir s'il peut promettre, au nom du gouvernement, que les autres ministères n'auront pas accès à ces renseignements? Nous voulons être sûrs que cela ne permettra pas aux autres services de fureter dans les affaires des gens. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, on prendra à ce sujet des mesures aussi bonnes que celles qu'avait adoptées le gouvernement du très honorable représentant.

Honorables sénateurs, cela signifie tout simplement que le chef du parti conservateur, qui était alors le chef de l'opposition, avait demandé et obtenu du gouvernement de l'époque, y compris du premier ministre et du ministre du Travail, qu'ils n'utilisent pas le numéro d'assurance sociale à d'autres fins que celles du Régime de pensions du Canada.

● (2100)

Mais voici que le gouvernement dépose le projet de loi C-139, le fait adopter par la Chambre des communes le 29 août. Le projet a reçu la sanction royale le 13 septembre même s'il contenait des dispositions auxquelles M. Diefenbaker s'opposait parce qu'elles confèreraient des pouvoirs trop grands aux superespions du . . .

Le sénateur Barootes: Parti libéral.

Le sénateur Olson: . . . ministère du Revenu national. C'est pour cette raison que je demande au leader parlementaire de respecter les engagements pris par des gouvernements précédents, et surtout la volonté des millions de Canadiens qui n'aiment pas du tout que leur numéro d'assurance sociale serve à ces fins. Si le leader prend cet engagement, je lui ferai confiance pour le moment. Dans la négative, cependant, je voudrais déposer une motion.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, j'ai peut-être mal compris l'intervention de mon collègue parce que presque depuis les premières années où j'ai dû payer des impôts, j'ai toujours eu à inscrire, comme tout le monde, mon numéro d'assurance sociale sur le formulaire de déclaration d'impôt. Je le fais tous les ans. L'honorable sénateur a l'air de s'en scandaliser, mais s'il vérifie sur les formulaires du ministère du Revenu national qu'il a certainement remplis tous les ans, il verra qu'il y a inscrit son numéro d'assurance sociale.

Cependant, j'ai entendu les engagements pris par le ministre de l'époque, M. MacEachen, comme il s'appelait simplement alors, et par le premier ministre de l'époque, M. Pearson. Je me ferai un plaisir de vérifier si tous les gouvernements qui se sont succédés depuis, y compris le gouvernement actuel, les ont respectés. Si la politique en la matière a changé, je le signalerai à la Chambre.

[Le sénateur Olson.]

Le sénateur Olson: Honorables sénateurs, permettez-moi de poser ce qui sera, je l'espère, ma dernière question à ce sujet. Le gouvernement a déposé un projet de loi. Avant ce projet de loi, ce n'était pas un délit d'ouvrir un compte en banque ni d'acheter n'importe quel certificat de placement garanti productif d'intérêt sans donner son numéro d'assurance sociale et la banque ou l'institution financière n'était pas obligée de le demander aux termes de la loi.

Une voix: Si, elle l'était.

Le sénateur Olson: Non, elle ne l'était pas. Ce n'est qu'après que ce projet de loi a été adopté et a reçu la sanction royale le 13 septembre que c'est devenu un délit—un délit pour les deux parties concernées. Ce projet de loi aggrave la situation. Je n'ai jamais dit que tout était parfait avant ce projet de loi. Je me rends compte qu'il y a eu une violation constante. D'ailleurs, le commissaire à la protection de la vie privée a déclaré dans son rapport qu'il y a eu une grave atteinte à la vie privée dans notre pays à cause de l'usage que fait le gouvernement du numéro d'assurance sociale.

Ce projet de loi est une insulte encore pire. Les Canadiens ne peuvent plus ouvrir de comptes en banque ni acheter d'effets financiers sans donner leur numéro, ce qui signifie, dans bien des cas, que ce sera communiqué aux services de l'impôt sur le revenu, et, d'après le commissaire à la protection de la vie privée, à près de 1 500 banques de données privées dans notre pays. Je demande au ministre de supprimer cette disposition.

L'honorable Henry D. Hicks: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire. Le ministre sait-il que, quand on demande, par exemple, un permis pour la pêche au saumon dans sa province du Nouveau-Brunswick, on doit donner son numéro d'assurance sociale?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne le savais pas, moi non plus.

Le sénateur Frith: Les saumons ont le droit de savoir!

Le sénateur Nurgitz: Cela me paraît tout à fait logique.

Le sénateur Murray: Je sais cependant que, quand on veut traiter affaires et qu'on n'a pas d'autre pièce d'identité, il arrive souvent qu'on doive donner son numéro d'assurance sociale. C'est partout comme cela.

Le sénateur Olson: Mais avant l'adoption de ce projet de loi, on n'était pas obligé en droit de le donner!

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, j'ai une question supplémentaire à poser au leader du gouvernement au Sénat. Le ministre sait-il que les compagnies d'assurance ont commencé à écrire à leurs assurés pour leur demander leur numéro d'assurance sociale? Cela ne se faisait pas auparavant. J'ai reçu une lettre de La Laurentienne, qui m'assure depuis des années. Pour la première fois de ma vie, on m'a dit que les lois et règlements m'obligent à donner à la compagnie mon numéro d'assurance sociale. Je ne l'ai pas fait, et j'ose espérer que les personnes ici présentes écoutent bien ce que je dis. J'ai plutôt griffonné cette note: «En vertu de quelle loi et de quel règlement m'obligez-vous à vous donner mon numéro d'assurance sociale?» J'attends toujours la réponse. J'estime que la compagnie d'assurance viole mon droit de garder certains renseignements confidentiels. Le ministre est-il au courant que de telles choses se passent?